



MODULE 5



SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (UNGASS) SUR LA DROGUE DE 2016



Objectif du Module 5

Guider les participants à travers les processus à l'œuvre autour de l'UNGASS sur les drogues de 2016; placer l'UNGASS dans un contexte plus large de politique internationale de contrôle des drogues; et envisager les différents moyens pour la société civile de maximiser son impact sur l'UNGASS et sur son processus préparatoire.



Objectifs de formation

Les participants acquerront une meilleure compréhension:

- Du contexte, de l'importance, des processus et des problèmes centraux autour de l'UNGASS
- Des moyens stratégiques de maximiser l'impact des objectifs de leurs propres organisations à l'UNGASS et dans le cadre de son processus préparatoire.

SESSION 5.1:

Présentation interactive: Présentation Interactive : Qu'est-ce qu'une UNGASS ?

SESSION 5.2:

Activité: Frise chronologique de l'UNGASS sur la drogue de 2016

SESSION 5.3 :

Activité: Poser les bases – Questions politiques majeures autour de l'UNGASS

SESSION 5.4:

Présentation: Les demandes politiques de l'IDPC pour l'UNGASS

SESSION 5.5:

Présentation Interactive: Possibilités de réforme à l'échelle internationale

SESSION 5.6:

Activité: Processus de l'ONU autour de l'UNGASS : Etats membres, ONU et société civile

SESSION 5.7:

Activité: Quel est l'importance de l'UNGASS pour la réforme des politiques des drogues?

SESSION 5.8 :

Activité: Identifier les moyens pour la société civile d'influencer le processus préparatoire de l'UNGASS

MODULE 5



10 min

Session 5.1

Présentation Interactive : Qu'est-ce qu'une UNGASS ?



Notes pour l'animateur

Si ce module est présenté séparément du reste du module de formation, nous conseillons fortement à l'animateur de présenter brièvement le système de contrôle international des drogues décrit dans la [Session 1.4](#) avant de présenter cette session.



Objectif – Définir ce qu'est l'UNGASS en termes de structure, de processus et d'objectifs

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Demandez aux participants de mettre en commun leurs idées sur ce que le terme « UNGASS » signifie pour eux, et de discuter brièvement des idées évoquées.
3. Présentez les informations ci-dessous, ainsi que les diapositives correspondantes.



Informations à fournir dans cette présentation :

L'Assemblée Générale des Nations Unies est le plus haut organe décisionnel de l'ONU. Elle est également son entité la plus représentative (elle comprend les 193 Etats membres de l'ONU) et la plus démocratique, chaque pays ayant le même droit de vote.

Bien que l'Assemblée Générale des Nations Unies n'ait pas un rôle défini dans le contrôle international des drogues, comme nous l'avons évoqué dans la [Session 1.4](#), elle peut entamer des débats autour du contrôle des drogues à travers l'organisation de Sessions Extraordinaires.

Une Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ou UNGASS, peut être réclamée par la majorité des Etats membres de l'ONU ou par le Conseil de Sécurité sur des problèmes considérés comme urgents et importants pour l'agenda politique. Depuis la création de l'ONU, plusieurs UNGASS ont été organisés sur différents problèmes, tels que la Palestine, la santé, le VIH, les enfants, etc. Jusqu'ici, deux UNGASS ont été centrés sur les drogues, une en 1990, et l'autre en 1998. Une troisième UNGASS sur « le problème mondial de la drogue » est à présent programmé pour 2016.¹

1. Pour plus d'informations sur l'UNGASS de 2016 et sur l'importance des Sessions Extraordinaires précédentes, veuillez lire : Jelsma, M. (2015), *UNGASS 2016: Perspectives de réforme des traités et cohérence au sein du système onusien* (Brookings & Transnational Institute), <http://idpc.net/fr/publications/2015/05/ungass-2016-perspectives-de-reforme-des-traites-et-coherence-au-sein-du-systeme-onusien>

Session 5.2

Activité: Frise chronologique de l'UNGASS sur les drogues de 2016



45 min



Objectif - Mieux comprendre le contexte et l'objectif de l'UNGASS sur la drogue de 2016 et situer l'UNGASS dans le cadre plus large des politiques mondiales en matière de drogues

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Expliquez aux participants qu'ils vont à présent devoir établir une frise chronologique des moments décisifs en amont de l'UNGASS de 2016.
3. Divisez les participants en quatre groupes et donnez à chaque groupe une pile de cartes incluses dans le Polycopié « La chronologie de l'UNGASS », qui comprend des citations, des événements et des slogans. Demandez à chaque groupe de discuter entre eux de la signification de chaque citation, événement ou slogan, et de décider où ils se situent sur la frise chronologique.
4. Une fois tous les groupes réunis, prenez les dates par ordre chronologique (date la plus ancienne en premier) et demandez aux participants d'assigner à chaque date la bonne citation, le bon événement ou le bon slogan. Pour chacun, demandez-leur pourquoi ils pensent que cela est important pour l'UNGASS. Assurez-vous que les informations comprises dans [l'exemplaire pour l'animateur](#) du Polycopié soient données aux participants en complément de leurs propres réflexions.
5. Présentez les informations ci-dessous et les diapositives correspondantes. Demandez aux participants s'ils ont des questions.



Notes pour l'animateur

La liste d'événements/citations/slogans présentée dans le polycopié est très longue. L'animateur peut choisir de tous les utiliser (mais il sera peut-être difficile pour les participants de tous les organiser), ou choisir les dates importantes qu'il estime être les plus pertinentes pour les participants. L'animateur peut également ajouter ses propres dates et citations/événements pour rendre l'exercice le plus pertinent possible pour les participants dans leur contexte local.



Informations à fournir dans cette présentation

Cet exercice a permis de souligner à quel point l'UNGASS de 2016 est opportun. La dernière UNGASS, organisée en 1998, s'est tenue sous le slogan inutile et irréaliste : « Un monde sans drogues, nous pouvons le faire ». L'objectif de créer un monde sans drogues a été réaffirmé en 2009, quand les représentants de gouvernements se sont réunis à Vienne pour un débat de haut niveau politique sur le contrôle des drogues – et ont adopté une Déclaration Politique et un Plan d'Action sur le problème mondial de la drogue.¹ L'objectif était d'éradiquer, ou du moins de réduire considérablement le marché mondial de la drogue d'ici 2009. Cet objectif a été réaffirmé en 2014,² lors de l'examen quinquennal de la mise en œuvre de cette Déclaration Politique et du niveau de réussite de ses objectifs.

Le prochain moment important était donc censé être en 2019, date à laquelle les objectifs établis dans la Déclaration politique de 2009 auraient dû être de nouveau évalués. Cependant, à cause des effets dévastateurs de l'approche fondée sur une application répressive des lois sur le contrôle des drogues, les dirigeants de trois Etats latino-américains – les Présidents du Mexique, du Guatemala et de Colombie – ont appelé le Secrétaire General de l'ONU à organiser, de toute urgence, une réunion pour discuter du contrôle international des drogues

et des possibilités de stratégies alternatives. Cet appel a finalement été soutenu par 95 Etats membres de l'ONU.

Cela a conduit le Secrétaire General de l'ONU à organiser une UNGASS, qui aura lieu du 19 au 21 avril 2016, à New York. Et cette UNGASS ne pouvait pas survenir à un meilleur moment. En plus des appels lancés par les trois dirigeants latino-américains, de nombreux événements ont eu lieu au niveau mondial, montrant une évolution en faveur d'une réforme des politiques des drogues :

- Le nombre croissant de gouvernements ayant adopté et développé des services de réduction des risques et ayant dépénalisé la consommation de drogues.
- La tentative du gouvernement bolivien de réviser les conventions sur les drogues de l'ONU et d'autoriser la mastication de la feuille de coca – bien que cette tentative ait échoué, pour la première fois, un pays signataire demandait une réforme des traités.
- L'appel régional à une nouvelle approche vis-à-vis du contrôle sur les drogues – en particulier en Amérique Latine et en Afrique de l'Ouest.
- Les appels de célèbres anciens chefs d'Etats à abandonner la guerre contre les drogues – comme par exemple les appels de la Commission Latino-Américaine sur les Drogues et la Démocratie, de la Commission Mondiale sur la Politique des Drogues, et plus récemment, de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues.

Etant donné les appels croissants pour un changement dans la rhétorique de contrôle des drogues, cette UNGASS est une opportunité pour créer un débat réel, ouvert, et pour s'éloigner du soi-disant "Consensus de Vienne" (voir le [Module 1](#) pour plus d'informations).

Au cours des séances suivantes, nous envisagerons quelles sont les questions majeures de discussion et comment ces débats peuvent être influencés, plus particulièrement à travers le travail de plaidoyer des organisations de société civile.

1. Voir : <http://www.unodc.org/documents/ungass2016/V0984963-English.pdf>
2. Voir : <http://www.unodc.org/documents/ungass2016/V1403583-1-2.pdf>

Session 5.3

Activité: Poser les bases – Questions politiques majeures autour de l'UNGASS



60 min



Objectif - Identifier les différents problèmes politiques importants qui feront débat à l'UNGASS et examiner la façon dont ils peuvent être abordés en 2016

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Demandez aux participants de réfléchir ensemble aux questions politiques majeures qu'ils estiment pertinents pour l'UNGASS et notez leurs idées sur un tableau de conférence.
3. Pour chacun des problèmes mentionnés, demandez aux participants de déterminer quels pays, selon eux, sont pour ou contre – et ainsi, de déterminer pour chacune des questions quels Etats membres seront des alliés essentiels pour soutenir la politique donnée, et ceux qui, au contraire, s'y opposeront.
4. En réfléchissant sur les points que les participants ont déjà débattu, présentez les informations ci-dessous.



Notes pour l'animateur

Si vous n'avez pas prévu de présenter les informations comprises dans le [Module 2](#) du Manuel de Formation, nous vous recommandons de vous référer à la Session 2.5, qui fournit des informations sur les flexibilités qu'offrent les conventions onusiennes sur la drogue pour la mise en œuvre de politiques des drogues alternatives. Cela peut aider à la fois l'animateur et les participants à comprendre quelles mesures mentionnées ici peuvent être considérées comme pouvant être mises en œuvre dans le cadre du régime actuel, et lesquelles nécessiteraient une révision des conventions.

Exemples pouvant être donnés par les participants

Problème	Pays pour ...	Pays contre ...
Réduction des risques	Pays de l'Union européenne	Russie, Egypte, Pakistan, Canada
Politiques des drogues fondées sur les droits humains	Pays de l'Union Européenne, Uruguay, Equateur, Mexique, Argentine	Iran, Egypte
Peine de mort pour les infractions liées à la drogue	Pays de l'Union Européenne, pays d'Amérique Latine	Iran, Arabie Saoudite, Russie, Pakistan, Indonésie, Chine
Accès aux médicaments essentiels	Inde, Pays-Bas, Suisse, Uruguay	Chine (ex : kétamine), Russie, Afghanistan
Dépénalisation de la consommation de drogues	République Tchèque, Portugal, Colombie, Equateur, Suisse, Jamaïque	Pakistan, Egypte, France, Maroc, Russie
Règlementation du cannabis	Uruguay	Thaïlande, Maroc, Indonésie, Chine, Japon, Egypte, Russie, Cuba
Règlementation de nouvelles substances psychoactives	Nouvelle Zélande : système réglementaire	Etats-Unis, Pologne, Roumanie
Modification des traités	Equateur	La plupart des pays
Appel à un débat ouvert sur ce qui a – et n'a pas – fonctionné	Mexique, Uruguay, République Tchèque, Colombie	Pakistan, Russie, Egypte



Informations à fournir dans cette présentation :

Plusieurs questions essentielles sont particulièrement pertinentes pour l'UNGASS. En voici une sélection ci-dessous :

Réduction des risques : L'utilisation du terme « réduction des risques » dans les documents officiels de l'ONU a été un sujet de désaccord depuis 1998, lorsqu'il a finalement été défini dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues comme « l'atténuation des conséquences nocives sur la santé et sur la société de l'abus des drogues ». ¹ Ce terme a également été un sujet de controverse en 2009, quand l'expression « services de soutien connexes » a été incluse dans la Déclaration Politique et dans le Plan d'Action, eux-mêmes complétés par la Déclaration Interprétative, signée par 26 Etats membres, affirmant que cette expression se référait en réalité à la « réduction des risques ». ² La question a été réexaminée à l'Examen de Haut Niveau Politique de 2014 et, encore une fois, le terme « réduction des risques » n'a pas été inclus dans la Déclaration Ministérielle Conjointe, adoptée par consensus. A la place, le document fait référence aux « mesures visant à réduire au minimum les effets néfastes de l'usage illicite de drogues sur la santé publique et la société qui sont préconisées dans le guide technique de l'OMS, l'ONUDC et l'ONUSIDA ». ³ Le terme « réduction des risques » a été inclus pour la première fois dans le rapport officiel de la Commission des Stupéfiants (CND) de 2015, dans le cadre de discussions interactives ayant eu lieu lors de la réunion extraordinaire sur l'UNGASS. ⁴ Les progrès ont été plus importants au cours des différentes UNGASS centrées sur le VIH. En 2001, la Déclaration d'engagement sur le VIH/Sida incluait l'objectif de « réduire les risques liés à la consommation de drogues ». ⁵ La Déclaration Politique sur le VIH/SIDA de 2011 a également expressément appelé à « envisager, selon qu'il conviendra, de mettre en œuvre et d'élargir des programmes de réduction des risques et des effets indésirables », en prenant en compte le bagage général de l'ONU concernant la prévention du VIH, le soin et le traitement des usagers de drogues. ⁶

Droit humains : Les droits humains ont pris de plus en plus d'importance au cours de ces dernières années, et plus particulièrement lors de l'Examen de Haut Niveau Politique de 2014. En effet, un groupe de pays, dont la Norvège, la Grèce (représentant l'UE), l'Uruguay et le Guatemala ont lutté pour inclure une référence aux droits humains dans la Déclaration Ministérielle Conjointe, alors que la Chine et l'Iran s'y opposaient. Ces efforts ont finalement été couronnés de succès, puisque des références aux « obligations en matière de droits humains » ont été incluses à plusieurs reprises dans le document. Le Conseil des Droits de l'Homme a également récemment adopté une résolution soutenue par 30 pays ⁷ sur l'impact de la politique des drogues sur les droits humains. Cette résolution demande au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme de rédiger un rapport sur la question ainsi que d'établir un groupe d'experts pour étudier en profondeur la relation entre les droits humains et les stratégies de contrôle des drogues. ⁸ Cependant, malgré ces tendances positives, l'abolition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue n'a pas été incluse dans la déclaration, du fait de la résistance de l'Iran.

Peine de mort : Le combat pour inclure l'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue a atteint son paroxysme lors de l'Examen de Haut Niveau Politique de 2014. Suite à l'adoption par consensus de la Déclaration Ministérielle Conjointe, qui ne mentionnait pas le problème, un groupe de 58 pays, mené par l'Union Européenne, a rédigé une déclaration interprétative condamnant l'application de la peine capitale pour les infractions liées à la drogue. Cette déclaration s'est heurtée à l'objection de l'Iran, soutenu par 16 autres pays. ⁹ La peine de mort a une fois encore été mise sur le devant de la scène lors de la Commission des Stupéfiants de 2015. L'Indonésie s'est notamment montrée particulièrement attachée à son droit souverain de continuer à utiliser la peine capitale pour dissuader les trafiquants de drogue, tandis qu'un nombre croissant de pays se sont fermement déclarés contre le fait d'exécuter des personnes pour des infractions liées aux drogues. ¹⁰

Accès aux médicaments essentiels : La nécessité d'assurer un accès adéquat aux substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques constitue l'une des obligations centrales des conventions onusiennes sur la drogue. Cette obligation a été généralement ignorée, en faveur de mesures strictes et répressives de contrôle vis-à-vis des drogues. En effet, 80% de

la population mondiale vit actuellement dans des pays où l'accès aux médicaments essentiels pour soulager les souffrances, modérées ou extrêmes, est limité, voire inexistant. L'accès aux médicaments essentiels fait partie du droit de chacun de jouir du meilleur état de santé possible, et les Etats membres ont la responsabilité, conférée par les traités, de s'assurer que ce droit soit respecté.¹¹ Un nombre croissant d'Etats membres de la Commission des Stupéfiants a émis des inquiétudes à propos de cette question, notamment en 2015. En 2015, la Commission des Stupéfiants a par exemple décidé de ne pas procéder à un vote sur le contrôle international de la kétamine, étant donné la recommandation de l'OMS de ne pas contrôler cette substance à cause de son usage répandu comme anesthésiant dans les milieux à ressources limitées. En effet, des craintes avaient été émises sur le fait qu'un contrôle international réduirait considérablement l'accès à la substance pour des objectifs vétérinaires et médicaux (des craintes justifiées vu l'accès actuellement très restreint de substances pourtant essentielles comme la morphine à cause de contrôles excessifs imposés par la réglementation internationale).¹²

Dépénalisation : Ces dernières années, la suppression des sanctions pénales contre la consommation de drogues ou la possession de petites quantités de drogues pour usage personnel est devenue de plus en plus acceptée parmi les Etats membres de la Commission des Stupéfiants. En 2014, l'ONUDC et l'OMS ont lancé un appel à une dépénalisation des usagers de drogues, dans le but de supprimer les obstacles à leur accès à des programmes de réduction des risques, de traitement et de santé pouvant leur sauver la vie.¹³ Cependant, des désaccords continuent d'exister entre les Etats membres de la Commission des Stupéfiants à propos des mesures de dépénalisation. De plus, la question demeure de savoir si ces mesures devraient inclure ou non les paysans impliqués dans la culture de plantes liées aux drogues pour survivre. Malgré tout, un tel changement politique aurait un impact positif sur des millions de personnes à travers le monde. L'ONUDC et un certain nombre de gouvernements reconnaissent déjà que la dépénalisation, au moins pour les usagers de drogues, est autorisée par les conventions onusiennes sur la drogue.¹⁴

Tribunaux spécialisés en matière de drogues : De nombreux pays, notamment les Etats-Unis, considèrent les tribunaux en matière de drogues comme un compromis entre la pénalisation de l'usage de drogues et l'offre d'un traitement pour la dépendance ; tandis que d'autres voient ce système comme contraire à l'éthique médicale et en contradiction avec un modèle basé sur la santé publique.¹⁵ Bien que les différents modèles de tribunaux spécialisés en matière de drogues varient considérablement d'une juridiction à l'autre, leur utilisation a conduit à un certain nombre de problèmes : par exemple, l'absence de professionnels médicaux pour déterminer si une personne est dépendante ou non, le fait que de nombreuses personnes qui ne sont pas dépendantes préfèrent intégrer un programme de traitement plutôt que d'avoir à subir une sanction (provoquant ainsi un gaspillage de ressources précieuses au profit de personnes pour qui le traitement n'est pas nécessaire), et le fait qu'une sanction plus sévère puisse être imposée à un individu ayant interrompu son traitement que si l'il était passé par le processus normal de justice pénale. De manière fondamentale, la question de déterminer si une personne est dépendante ou non est laissée à la justice pénale, plutôt qu'à des professionnels de santé. Il existe de nombreux exemples de traitements plus adaptés que des tribunaux spécialisés en matière de drogues et qui répondent aux inquiétudes soulevées ci-dessus, comme par exemple les « Commissions de dissuasion » portugaises.¹⁶

La régulation du cannabis : Les marchés réglementés de substances contrôlées par les traités internationaux de contrôle des drogues demeurent interdits (voir [Session 2.5](#)). Cependant, la promulgation de lois de réglementation des marchés de cannabis dans certaines juridictions rend de plus en plus évident que la question doit être résolue au niveau international. Bien que des événements parallèles aient été organisés en marge de la Commission des Stupéfiants pour étudier la question, et qu'un nombre limité de pays aient émis des déclarations sur le sujet, il n'y a pas encore eu de débat ou de discussion officielle sur la régulation du cannabis parmi les Etats membres au sein de la Commission.

Nouvelles substances psychoactives : De nouvelles substances psychoactives, ou « NSP » font leur apparition chaque jour, et le problème est devenu particulièrement important au sein de la Commission des Stupéfiants. Cette question a été traitée de différentes manières au niveau national. Des pays comme la Nouvelle Zélande ont établi un cadre réglementaire pour les NSP,¹⁷ tandis que d'autres pays, comme les Etats Unis et plusieurs pays d'Europe de l'Est, ont décidé de bannir automatiquement toute substance étant « sensiblement semblables » aux substances déjà contrôlées dans les législations nationales.¹⁸ Au lieu de régler le problème, cette politique a

entraîné l'apparition sur le marché de davantage de NSP pour répondre à la demande, des effets négatifs sur la santé des usagers de drogues, et l'apparition d'une vente au détail en ligne, où il est quasiment impossible de contrôler quoi que ce soit. Parce que de nombreuses NSP ne tombent pas techniquement dans le mandat des Conventions, et parce que ces substances émergent plus vite qu'il n'est possible de les contrôler au niveau international, leur contrôle par la Commission des Stupéfiants reste actuellement limité.

Amendement des traités : Bien que les conventions sur les drogues offrent une grande flexibilité pour permettre la mise en place de nombreuses mesures grâce à une interprétation de l'esprit des traités au sens large (voir [Session 2.5](#)), beaucoup soutiennent que mettre l'accent sur des lois sévères et appliquer ces dernières de manière particulièrement stricte n'est pas compatible avec les preuves scientifiques actuelles et une approche fondée sur la santé. Cependant, à l'exception de la demande de la Bolivie d'amender les conventions en relation avec la mastication de la feuille de coca (voir [Sessions 2.5](#) et [5.1](#) pour plus d'informations)¹⁹ et l'appel de l'Equateur pour réformer les conventions sur la drogue lors de l'Examen de Haut Niveau Politique de 2014, aucun autre Etat membre n'a montré un grand empressement pour demander explicitement un amendement ou une modification des traités. Même l'Uruguay, qui a de fait violé ses obligations internationales en créant un marché légalement réglementé pour le cannabis, n'a pas demandé une réforme des traités. Le pays a au contraire affirmé qu'il continuerait d'agir dans l'esprit des conventions sur les drogues, et de manière générale dans l'esprit du droit international relatif aux droits humains. De même, les Etats-Unis affirment que les lois de ses états fédérés sur le cannabis s'inscrivent dans le cadre de la « flexibilité » des traités, en utilisant leur système fédéral pour affirmer que le gouvernement national continue de respecter ses obligations internationales en matière de contrôle des drogues.

Reconnaître l'existence d'un « débat plus large » sur des solutions alternatives : En 2013, à l'occasion de la Journée Internationale des Nations Unies contre l'Abus de Drogues et le Trafic Illicite, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, a poussé les Etats membres à considérer l'UNGASS comme une opportunité de « mener un débat large et ouvert qui envisage toutes les options ». ²⁰ Toutefois, l'ONU a traditionnellement à peu près en compte le débat plus large relatif aux alternatives développées à travers le monde. Il existe des tensions importantes parmi les Etats membres entre ceux souhaitant promouvoir un débat large et ouvert à l'UNGASS sur les réussites, les défis et les possibles options alternatives, alors que d'autres ont pour but de limiter tout débat aux objectifs établis par la Déclaration Politique et le Plan d'Action de 2009 (c'est-à-dire éradiquer ou considérablement réduire l'échelle du marché et la prévalence de la consommation de drogues). Lors de l'Examen de Haut Niveau politique de 2014, le Mexique a insisté pour inclure une référence pour « prendre note des débats ». Suite aux points de contention extrêmes autour de cette question, la Déclaration Ministérielle Conjointe a enfin été finalisée grâce à l'inclusion du message de compromis suivant : « Prenant note des discussions en cours dans certaines régions sur la manière de résoudre le problème mondial de la drogue, à la lumière des situations et politiques actuelles ». ²¹

1. Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, voir <http://www.un.org/french/ga/20special/demand.htm>
2. Déclaration Politique et Plan d'Action, par. 10, voir https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984964_F.pdf
3. Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau, disponible ici : <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=E/2014/28>
4. Voir section E/2015/28-E/CN.7/2015/15, http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/58_Session_2015/CND-58-Session_Index.html
5. http://www.unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/aidsdeclaration_fr.pdf
6. Voir http://www.unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/20110610_UN_A-RES-65-277_fr.pdf
7. Albanie, Argentine, Australie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Panama, Paraguay, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Turquie et Uruguay
8. http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/28/L.22
9. <http://www.cndblog.org/search/label/highlevelsegment>
10. Voir : www.cndblog.org pour plus d'informations à propos des positions des différents pays sur la peine de mort
11. Pour plus d'informations, voir : <http://idpc.net/fr/publications/2015/01/le-regime-international-de-contrôle-des-drogues-et-l'accès-aux-médicaments-contrôlés>

12. Consortium International sur les Politiques des Drogues (2015), *La Commission des Stupéfiants et son Segment Spécial sur l'UNGASS sur la drogue: Rapport*, <http://idpc.net/fr/publications/2015/06/la-commission-des-stupefiants-et-son-segment-special-sur-l-ungass-sur-la-droque-rapport>
13. Voir : ONUSIDA (2014), *Le rapport sur les lacunes dans le domaine du SIDA* <http://idpc.net/fr/publications/2014/07/onusida-rapport-sur-les-lacunes-dans-le-domaine-du-sida>; Organisation Mondiale de la Santé (2014), *Directives approfondies en matière de prévention de diagnostics de traitement et de soin des personnes clés touchées par le VIH*, <http://idpc.net/fr/publications/2014/07/directives-appfondies-en-matiere-de-prevention-de-diagnostiques-de-traitement-et-de-soin-des-personnes-cles-touchees-par-le-vih>
14. Consortium International sur les Politiques de Drogues (2014), *Note de plaidoyer de l'IDPC – La position changeante de l'ONUDC sur la politique des drogues : Progrès et défis*, <http://idpc.net/fr/publications/2014/02/note-d-incidence-politique-de-l-idpc-le-changement-de-position-de-l-onudc-en-matiere-de-politique-des-drogues-progres-et-defis> ; Open Society Foundations (2015), *Les tribunaux spécialisés en matière de drogues : preuves sur une intervention populaire*, <http://idpc.net/fr/publications/2015/03/les-tribunaux-specialises-en-matiere-de-drogues-preuves-sur-une-intervention-populaire>
15. Guzman, D. (2012), *Note de plaidoyer de l'IDPC – Drug courts: Scope and challenges of an alternative to incarceration* (London: International Drug Policy Consortium & DeJusticia), <http://idpc.net/publications/2012/07/idpc-briefing-paper-drug-courts>
16. Pour plus d'informations, voir : Open Society Foundations (2011), *Drug policy in Portugal: The benefits of decriminalising drug use*, <http://idpc.net/publications/2011/08/drug-policy-in-portugal-the-benefits-of-decriminalising-drug-use>
17. McCullough, C., Wood, J. & Zorn, R. (2013), *Note de plaidoyer de l'IDPC/NZDF – New Zealand's psychoactive substances legislation* (London: International Drug Policy Consortium & New Zealand Drugs Foundation), <http://idpc.net/publications/2013/09/idpc-briefing-paper-new-zealand-s-psychoactive-substances-legislation>
18. Federal Analog Act, 21 U.S.C. § 813, <http://www.deadiversion.usdoj.gov/21cfr/21usc/813.htm>
19. Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2013/January/bolivia-to-re-accede-to-un-drug-convention-while-making-exception-on-coca-leaf-chewing.html>; Voir aussi Jelsma, M. (2011). *Lifting the ban on coca chewing: Bolivia's proposal to amend the 1961 Single Convention*, <http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/dlr11.pdf>
20. <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=6935>
21. Déclaration Ministérielle Conjointe, OP 11.

MODULE 5



20 min

Session 5.4

Présentation: Les demandes politiques de l'IDPC pour l'UNGASS



Objectif - Discuter des demandes de politiques développées par l'IDPC pour l'UNGASS de 2016

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Présentez les informations ci-dessous.
3. Distribuez une copie des demandes de l'IDPC aux participants (disponibles en Français, en Anglais, en Espagnol et en Italien, ici : <http://idpc.net/fr/publications/2014/10/la-route-vers-l-ungass-de-2016-les-demandes-de-l-idpc-sur-le-processus-et-les-politiques>)
4. Demandez aux participants s'ils ont des commentaires ou des questions.



Informations à fournir dans cette présentation

L'IDPC a développé cinq « demandes » clés que le réseau entier promouvra collectivement entre aujourd'hui et 2016. Ces demandes seront utilisées lors de nos communications avec les médias et le grand public, ainsi qu'avec les responsables politiques et les gouvernements. Nos demandes sont présentées ci-dessous :

DEMANDE 1: Assurer un débat ouvert et inclusif

L'UNGASS sur les drogues est une opportunité importante pour évaluer correctement et honnêtement les succès et des échecs des politiques mondiales en matière de drogues qui ont été mises en œuvre ces 50 dernières années. Ce processus doit passer par :

- La participation active de la société civile (c'est à dire les ONG et les populations les plus touchées), des scientifiques et des universitaires. Un Groupe de Travail de la Société Civile (CSTF, sigle en Anglais) a été établi comme mécanisme officiel de participation des ONG à l'UNGASS. Le CSTF prévoit une consultation régionale avec la société civile sur les questions prioritaires pour l'UNGASS, une audience de la société civile lors de l'UNGASS, et propose des intervenants et de la documentation afin d'informer les débats de l'UNGASS.
- Il est nécessaire pour les autres agences onusiennes – c'est-à-dire les organisations de l'ONU travaillant dans le domaine de la santé, des droits humains, du développement, etc. – d'obtenir un espace important dans les débats, afin d'assurer une cohérence au sein du système onusien sur les questions relatives à la drogue.
- Les débats doivent être riches, larges et ouverts, et ne pas être limités à la simple réaffirmation d'anciens documents, tels que la Déclaration Politique et le Plan d'Action sur les drogues de 2009. Ces discussions ne devaient pas résulter en l'adoption d'un document de consensus édulcoré, mais conduire à la rédaction d'un rapport détaillé des débats qui servira de compte-rendu des discussions tenues à l'UNGASS, visant à fournir aux Etats membres des alternatives claires pour une réforme de la politique des drogues.

DEMANDE 2: Redéfinir les objectifs des politiques en matière de drogues

Les gouvernements devraient utiliser l'opportunité offerte par l'UNGASS pour questionner, évaluer et redéfinir les objectifs du système de contrôle des drogues. De tels objectifs devraient s'éloigner des « indicateurs de processus » (tels que les statistiques relatives à l'éradication des cultures, les taux d'arrestations, les saisies de drogues et les taux d'emprisonnement), pour se centrer sur les indicateurs suivants:

- Un meilleur accès aux programmes de santé publique et de réduction des risques, pour améliorer le bien-être des citoyens
- Une disponibilité accrue des substances contrôlées à des fins médicales et scientifiques
- Une meilleure sécurité des citoyens grâce à une réduction de la violence, de la corruption et de la criminalité
- Une amélioration du développement économique et social dans les zones de production
- Une meilleure protection des droits humains en mettant fin aux abus contre les groupes vulnérables pris dans le filet du marché illégal de la drogue.

La participation active de tous les organes pertinents de l'ONU à l'UNGASS est essentielle pour poursuivre cette vision plus large.

DEMANDE 3: Soutenir l'expérimentation et l'innovation politique

Bien que les conventions onusiennes permettent une flexibilité considérable pour leur interprétation et leur application, il est nécessaire de reconnaître, lors de l'UNGASS, qu'il existe de nombreux problèmes inhérents au système actuel de contrôle mondial des drogues, pour lesquels il est nécessaire de trouver des solutions. Certains aspects des conventions sont clairement dépassés et incohérents avec la nécessité de donner la priorité aux obligations de santé et de droits humains. L'UNGASS devrait soutenir les gouvernements à questionner ces lacunes et à identifier et appliquer des politiques innovantes, fondées sur le respect des droits humains. Les défis liés aux politiques innovantes n'étant pas conformes aux traités (par exemple, la régulation du cannabis) devraient être discutés ouvertement et honnêtement. Un groupe de travail d'experts devrait être désigné avant l'UNGASS afin d'étudier ces problèmes en profondeur. En parallèle, les gouvernements devraient assurer que des fonds suffisants sont alloués au Comité Expert de l'OMS sur la Dépendance à la Drogue (ECDD), pour mener un examen scientifique des substances contrôlées (nouvelles et anciennes) afin de s'assurer que toute décision portant sur leur contrôle soient fondées sur des preuves avérées.

DEMANDE 4: Mettre un terme à la pénalisation des populations les plus touchées

Une politique des drogues fondée sur la santé et les droits humains nécessite que les gouvernements cessent de pénaliser les usagers de drogues et les paysans impliqués dans la culture de plantes liées aux drogues pour survivre. L'UNGASS doit appeler les gouvernements à revoir les peines disproportionnées imposées pour les infractions liées à la drogue, ainsi que de promouvoir le recours aux circonstances atténuantes, en particulier dans les cas où la participation au marché illicite des drogues est causée par une situation de coercition, de handicap, de vulnérabilité, ou un besoin fondamental de subsistance. La peine de mort ne devrait plus être appliquée pour les infractions liées aux drogues, conformément au droit international des droits humains.

DEMANDE 5: S'engager à une approche de réduction des risques

La réduction des risques est la politique des drogues la plus efficace de ces 40 dernières années – elle est pratique, faisable, efficace, sûre, peu onéreuse, et rentable. Cependant, le financement de la réduction des risques reste bien en dessous des besoins estimés. A l'UNGASS, les Etats membres devraient officiellement soutenir et promouvoir une approche de réduction des risques vis-à-vis de la drogue et assurer d'importantes réaffectations de fonds, en allouant une partie (10%) des financements actuellement utilisés pour financer les opérations de maintien de l'ordre vers des services de santé publique et de réduction des risques, d'ici 2020. Il ne s'agit donc pas de mettre à disposition « davantage d'argent », mais d'améliorer et de rendre plus efficaces les dépenses publiques.

MODULE 5



60 min

Session 5.5

Présentation interactive: Possibilités de réforme à l'échelle internationale



Notes pour l'animateur

Si l'animateur décide de n'utiliser que ce module lors de la formation, nous l'encourageons à se référer au [Module 2](#) et à présenter la Session 2.5 avant d'aborder la Session 5.5 avec les participants.



Objectif - Possibilités de réforme à l'échelle internationale

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Rappelez les flexibilités permises par les conventions onusiennes la drogue, évoquées lors de la [Session 2.5](#).
3. Présentez les informations ci-dessous avec les diapositives correspondantes.
4. Demandez aux participants de réfléchir sur les possibilités ou probabilités que l'une des options ci-dessous soit débattue lors de l'UNGASS de 2016.



Informations à fournir dans cette présentation :

Il existe une certaine marge de manœuvre pour réformer la politique des drogues à l'échelle internationale. Les cinq options possibles de réforme sont présentées ci-dessous, ainsi que leurs avantages et conséquences.¹

OPTION 1: Interprétation souple des conventions telles qu'elles sont rédigées

Comme nous l'avons déjà expliqué dans ce module, les conventions onusiennes sur la drogue ont été rédigées de manière intentionnellement ambiguë, afin de permettre une certaine flexibilité aux pays pour adopter des politiques alternatives pour les infractions liées à la culture, la production, l'achat, la possession et l'importation pour usage personnel, la consommation et la distribution entre amis, ou encore le partage des substances réglementées au niveau international. La flexibilité au sein des traités a ainsi permis la mise en place d'interventions de réduction des risques qui ont longtemps été contestées (ex. programmes d'échange d'aiguilles et de seringues), ainsi que la dépénalisation de la consommation de drogues. Plus récemment, l'Uruguay et même le gouvernement américain ont profité de cette « flexibilité » pour justifier la réglementation des marchés du cannabis à des fins non-médicales. D'une part, l'Uruguay a affirmé que sa politique de réglementation était respectueuse de l'esprit et de l'objet des traités de contrôle des drogues et en adéquation avec les obligations de droits humains. D'autre part, les Etats-Unis se sont fondés sur les « flexibilités » des conventions afin de promouvoir leur approche des « Quatre piliers » : 1) respecter l'intégrité des conventions onusiennes sur le contrôle des drogues ; 2) accepter une interprétation souple de ces conventions ; 3) tolérer différentes politiques nationales en matière des drogues – accepter le fait que certains pays adopteront une approche très restrictive, tandis que d'autres légaliseront des catégories entières de drogues ; et 4) accepter de combattre et de résister contre les organisations criminelles qui commercialisent et trafiquent le produit pour leur profit économique.² Cependant, en pratique, l'argument américain de « flexibilité » ne semble s'appliquer qu'à leur propre politique de réglementation du cannabis, et non aux politiques adoptées par d'autres pays, comme la Bolivie pour la feuille de coca – ce qui a considérablement ébranlé la position politique des Etats-Unis.

Toutefois, le concept de flexibilité des traités peut être utilisé à l’avantage des militants, pouvant ainsi pousser à l’interprétation la plus large possible pour certaines mesures. Cependant, cette approche a ses limites : elle court le risque de passer trop rapidement sur certaines clauses manifestement obsolètes et incohérentes des conventions, de ne pas reconnaître le besoin de mettre la priorité sur les obligations relatives aux droits humains, et elle peut enfin être utilisée pour éviter toute réforme des traités. Enfin, elle pourrait même ébranler tout respect envers le droit international.

OPTION 2: Réviser les conventions de l’ONU sur la drogue

Les conventions de l’ONU pourraient être révisées juridiquement, soit par amendement soit en révisant la classification de certaines substances.

Un **amendement** impliquerait une révision de la formulation de l’un des articles des conventions, présentée officiellement par l’un des Etats membres (ex. la proposition initiale de la Bolivie de réviser l’article interdisant la mastication de feuille de coca dans la Convention de 1961). Si l’un des pays présentait une objection à cet amendement, celui-ci serait alors revu par l’ECOSOC, qui pourrait soit demander une conférence des Etats membres pour étudier l’amendement, soit le rejeter immédiatement.

Une **reclassification** impliquerait une modification du système de classification des drogues (ex. la reclassification du cannabis) et requerrait un vote à la majorité par la Commission des Stupéfiants, sur recommandation de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (voir [Module 1](#) pour plus d’informations sur le rôle de l’OMS et de la Commission des Stupéfiants dans le cadre de la classification des substances).

Une **modification « inter se »** implique une situation dans laquelle deux pays (ou plus) partageant la même vision, qui décident d’amender une ou plusieurs clauses d’un traité dont ils sont signataires.³ Cependant, l’amendement ne doit pas entraver à la bonne application des obligations du traité par d’autres pays signataires, et ne doit pas être incompatible avec l’objet et le but du traité dans son ensemble. Cette option serait probablement mise au défi par les pays qui souhaiteraient protéger le statu quo ; cependant, dans ce cas, leur unique recours serait de porter le litige devant la Cour Internationale de Justice.⁴

Il est actuellement improbable qu’un amendement ou une reclassification ne voient le jour vu la structure du pouvoir de la Commission des Stupéfiants. En effet, le « bloc prohibitionniste » a le pouvoir, et a déjà, bloqué ces deux tentatives. En principe, l’Uruguay pourrait tenter d’amender les conventions pour autoriser son marché réglementé du cannabis, mais l’amendement serait probablement bloqué comme cela a été le cas pour la proposition bolivienne sur la mastication de la feuille de coca. Il serait possible pour un ou plusieurs pays d’employer la modification « inter se » pour amender les conventions entre eux afin d’importer/exporter le cannabis au sein de leurs marchés domestiques. Cependant, une telle approche pourrait bien entendu être critiquée par d’autres Etats, qui considéreraient un tel amendement comme étant incompatible avec l’objet des conventions de contrôle des drogues.

OPTION 3: Retrait de l’une (ou d’une partie) des conventions onusiennes sur la drogue

Il est possible de se retirer d’une convention en dénonçant, ou en cessant de respecter tout ou une partie d’un traité, ou par une combinaison des deux.

La **dénonciation d’un traité (i.e. retrait officiel)** est une possibilité juridique incluse dans les trois conventions onusiennes sur les drogues, permettant à un pays individuel ou à un groupe de pays de retirer leur soutien à ces traités. Si un nombre suffisant d’Etats membres se retire d’une des conventions onusiennes sur la drogue (le nombre d’Etats signataires doit être réduit à moins de 40), le traité deviendra nul et donc inapplicable. Ceci est très improbable, puisque 184, 183 et 189 Etats ont respectivement la Convention unique de 1961, la Convention de 1971 et la Convention de 1988.

Le **non-respect** des traités impliquerait simplement d’ignorer tout ou certaines parties des conventions, celles-ci finiraient ainsi par tomber en désuétude. Cette option est de plus en plus acceptée et des pays comme les Etats-Unis ou l’Uruguay emploient actuellement cette approche pour permettre à leurs marchés réglementés de cannabis d’exister.

La **dénonciation et la ré-adhésion avec réserve** à une partie des traités est une voie possible pour les Etats membres qui ont une objection spécifique à certaines obligations au sein d’un traité (ex. de la Bolivie et de la feuille de coca, comme évoqué dans la [Session 5.2](#)). Cette

approche implique le retrait officiel d'un pays d'une convention, puis sa ré-adhésion (c'est-à-dire que ce pays redeviendra un Etat signataire) sous condition, comme par exemple ne plus être lié par un article spécifique ou une obligation stipulée dans la convention. Lors de la ré-adhésion, une réserve peut être bloquée si plus d'un tiers des Etats signataires y objecte.

OPTION 4 : Adopter un nouveau traité international de contrôle des drogues

Deux Etats (ou plus) partageant la même vision peuvent en théorie adopter un nouveau traité international sur un ou plusieurs aspects spécifiques relatifs au contrôle des drogues. Cependant, dans ce cas précis, certaines règles de droit international s'appliqueront. Si ce nouveau traité de contrôle des drogues était adopté, les Etats signataires ne pourraient pas adopter d'obligations incompatibles avec l'objet et le but des conventions actuelles sur la drogue auxquelles ils sont également Etats signataires (à moins qu'ils ne se retirent des traités actuels). De plus, le nouveau traité ne s'appliquerait qu'entre les pays signataires, tandis que les trois autres conventions continueraient de prévaloir entre les Etats signataires du nouveau traité et ceux qui ne l'auraient pas fait. Cette option a donc un impact limité.

OPTION 5 : Demande de révision/reconsidération des conventions onusiennes sur la drogue

Selon le protocole de l'ONU, il est également possible pour les Etats réformistes de demander une conférence plénipotentiaire pour reconsidérer les conventions. Cependant, la capacité des Etats préférant le statu quo à bloquer la procédure et le coût financier d'un tel processus posent problème. Une autre possibilité serait de former un groupe politique indépendant de l'ONU dont le rôle serait d'examiner ces problèmes. Un tel groupe serait particulièrement utile pour discuter des tensions existantes entre les conventions actuelles de contrôle des drogues et les politiques alternatives ayant été développées sur le terrain, en particulier concernant la réglementation du cannabis.

Conclusion

Toutes les options décrites ci-dessus constituent des possibilités de réforme du système international de contrôle des drogues, bien que certaines soient plus susceptibles de réussir que d'autres. Par ailleurs, toute nation refusant de se conformer au droit international ferait face à de sérieuses conséquences économiques et diplomatiques. Cependant, des nations travaillant ensemble (surtout les pays développés ayant moins besoin de recourir à l'aide internationale) pourraient être en position de résister à la pression de la communauté internationale et changer significativement les conventions internationales de contrôle des drogues. En réalité, il est peu probable que l'une de ces procédures soit engagée à l'UNGASS de 2016, mais celles-ci devraient au moins être débattues pendant la Session Extraordinaire.

1. Les informations incluses dans cette section ont été tirées de Clear, A. & Haase, H. (2011), Fact Sheets: International Law Overview: Options for Reform, <http://harmreduction.org/drugs-and-drug-users/drug-policy-advocacy/international-law-overview/>, en citant: Bewley-Taylor, D. (2003), 'Challenging the UN drug control conventions: problems and possibilities', International Journal of Drug Policy 14, 171-179; Bewley-Taylor, D., Jelsma, M. (2011), TNI Series on Legislative Reform of Drug Policies Nr. 12 - Fifty Years of the 1961 Single Convention on Narcotic Drugs: A Reinterpretation, <https://www.tni.org/en/briefing/fifty-years-1961-single-convention-narcotic-drugs-reinterpretation>; Fazey, C. (2003), 'The commission of narcotic drugs and the United Nations International Drug Control Programme: politics, policies and the prospect of change', International Journal of Drug Policy 14, 155-169; Jelsma, M. (2010), TNI Series on Legislative Reform of Drug Policies Nr. 1 - The Development of International Drug Control: Lessons learned and strategic challenges for the future, http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/themes/gcdp_v1/pdf/Global_Com_Martin_Jelsma.pdf; Beckley Foundation (2010), Cannabis Policy: Moving Beyond Stalemate, Oxford University Press et Beckley Foundation Press; Transform Drug Policy Foundation (2009), After the War on Drugs: Blueprint for Regulation
2. <http://fpc.state.gov/232813.htm>
3. Cette option est autorisée par la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201155/volume-1155-I-18232-English.pdf>
4. Bewley-Taylor, D., Blickman, T., Jelsma, M. (2014), The Rise and Decline of Cannabis Prohibition: The History of Cannabis in the UN Drug Control System and Options for Reform, p. 65, http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/rise_and_decline_web.pdf

Session 5.6

Activité: Processus onusiens autour de l'UNGASS : Etats membres, agences de l'ONU et société civile



40 min

Notes pour l'animateur

Dans le cadre de cet exercice, l'animateur devra demander aux participants travaillant dans le groupe « société civile » d'envisager spécifiquement comment les populations à risque (ex. les usagers de drogues, les personnes séropositives, les paysans impliqués dans la culture de plantes liées aux drogues pour survivre, etc.) peuvent participer aux débats de l'UNGASS, et comment ils pourront influencer les discussions.



Objectif – Comprendre les différents acteurs impliqués dans les préparatifs de l'UNGASS et la manière dont ils pourront interagir à fois au sein de l'UNGASS et dans le cadre de son processus préparatoire

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Divisez les participants en trois groupes. Le Groupe 1 se concentrera sur les « Etats membres », le groupe 2 sur les « organes de l'ONU », et le groupe 3 sur la « société civile ». Demandez à chaque groupe de réfléchir au rôle de leur groupe cible et aux activités potentielles qu'il pourrait mener en amont et lors de l'UNGASS.
3. Les participants de nouveau réunis en plénière, dessinez trois colonnes sur une feuille de tableau de conférence, intitulées « Etats membres », « Organes de l'ONU » et « Société civile », et demandez à chaque groupe de donner des exemples d'activités dans la colonne qui lui a été assignée. Assurez-vous que toutes les idées listées dans le tableau ci-dessous sont incluses dans le tableau (bien que cette liste ne soit pas exclusive).

Etats membres	Organes de l'ONU	Société civile
Rencontrer la société civile pour obtenir leurs idées sur différents problèmes	Sous l'égide du Groupe de Travail des Nations Unies sur le Crime Transnational et le Trafic de Drogues, informer le Secrétaire-Général Adjoint des préparations de l'UNGASS	Développer des recommandations sur la manière dont la société civile peut travailler au sein de l'ONU pour les préparatifs de l'UNGASS
Organiser ou co-sponsoriser des événements parallèles sur les drogues au siège des Nations Unies et/ou en marge des sessions de la Commission des Stupéfiants	Effectuer des recherches et publier des rapports sur la relation entre les drogues et leurs propres mandats	Faire entendre les voix, l'expérience et l'histoire des populations à risques au sein des débats de l'UNGASS
Se réunir en marge des sessions avec d'autres Etats membres pour discuter de leurs positions	Attirer l'attention sur les problèmes liés à la drogue à travers des discours et/ou des événements	Prendre part aux consultations régionales, aux audiences informelles et aux autres opportunités de participation de la société civile
Rencontrer les responsables de l'ONU (le Président de l'Assemblée Générale, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint) pour discuter de leurs positions	Fournir des ressources/ expertise aux Etats membres si besoin lors des préparatifs pour l'UNGASS	Rencontrer les organes de l'ONU pour promouvoir leur participation à l'UNGASS

Etats membres	Organes de l'ONU	Société civile
Négocier des résolutions sur les modalités de l'UNGASS		Développer et promouvoir des « demandes » politiques clés pour influencer les résultats de l'UNGASS
Négocier certains termes pour le document final de l'UNGASS		Rencontrer les Etats membres lors de la période de préparation de l'UNGASS pour promouvoir nos vues sur le processus et le rôle de la société civile, ainsi que l'importance d'un travail en commun pour partager nos idées sur des questions essentielles
Influencer les débats au sein des forums régionaux (ex. CEDEAO, Union Africaine, ASEAN, UE, OEA)		Devenir membre du VNGOC et/ou du NYNGOC pour offrir des commentaires sur les documents et événements relatifs à l'UNGASS
		Prendre part aux manifestations/ rassemblements publics tels que la Journée d'Action Mondiale de « Soutenez. Ne Punissez Pas » (Support. Don't Punish)
		Agir comme gardien pour surveiller les déclarations et les positions des pays et les tenir responsables de leurs actions
		Tirer des leçons d'autres mouvements de plaidoyer (VIH, droits humains, etc.) et adapter les actions de plaidoyer réussies pour avoir un meilleur impact à l'UNGASS
		Utiliser les réseaux sociaux pour créer un débat public et engager l'opinion publique dans des débats sur des problèmes spécifiques relatifs aux politiques des drogues qui seront important à l'UNGASS
		Entrer en contact avec des personnalités politiques importantes au sein du Parlement, ou avec les Premières Dames pour influencer la position du gouvernement
		Proposer des recommandations au Président de l'Assemblée Générale, au Secrétaire-Général Adjoint et à l'ONUSD pour organiser la participation de la société civile dans le cadre de l'UNGASS

Session 5.7

Activité: A quel point l'UNGASS est-elle importante pour la réforme des politiques des drogues?



60 min



Objectif – Examiner l'importance de l'UNGASS pour une réforme de la politique des drogues à tous les niveaux (international, régional, national et local) et envisager quel effet éventuel l'UNGASS de 2016 aura sur la vie quotidienne des personnes à travers le monde

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Divisez les participants en groupes de 6-7 personnes et demandez à chaque groupe de nommer deux porte-paroles et un présentateur télé. Choisissez une « profession » pour les deux porte-paroles dans chaque groupe (ex. un journaliste, un militant en faveur de la réduction des risques, un défenseur des droits humains, un universitaire, un prestataire de services, etc.)
3. Expliquez que cet exercice comportera un jeu de rôles, avec les deux porte-paroles participant à un débat télévisé animé par leur présentateur, pour débattre de la question suivante : « En quoi l'UNGASS est-elle/n'est-elle pas importante pour votre pays/votre région ? » L'un des porte-paroles devra expliquer pourquoi l'UNGASS est importante, alors que l'autre devra défendre le point de vue opposé. Le facilitateur pourra donner, sur une diapo préparée en avance, les questions ci-dessous pour aider le présentateur télé à mener la discussion.



Notes pour l'animateur

Pour préparer cet exercice, l'animateur aura sans doute besoin de lire au préalable les arguments apportés par l'IDPC sur l'importance de l'UNGASS, élaborés dans le cadre d'une note de plaidoyer rédigée pour influencer un débat autour de l'UNGASS le 7 mai 2015. La plupart de ces arguments peuvent facilement être repris et adaptés : <http://idpc.net/fr/publications/2015/04/pourquoi-le-debat-thematique-de-haut-niveau-politique-de-l-assemblee-generale-relatif-a-l-ungass-sur-la-droque-de-2016-est-important>

Exemples de questions pour le présentateur télé :

- Que pensez-vous qu'il se passera à l'UNGASS de 2016 ? Que voudriez-vous qu'il se passe ?
- Etant donné ce qui s'est passé dans certains Etats américains et en Uruguay concernant la marijuana, pensez-vous que le droit international relatif aux drogues a un impact sur le droit national ?
- Comment l'UNGASS affectera-t-elle la vie quotidienne de nos citoyens ?
- L'UNGASS est-elle importante pour le monde en dehors du cadre des Nations Unies ? Pourquoi ?
- Pourquoi le système international de contrôle des drogues est-il (ou non) nécessaire ?
- Pourriez-vous expliquer pourquoi l'expression « réduction des risques » entraîne toujours une résistance acharnée et pensez-vous qu'elle sera un jour reconnue dans les documents officiels de la Commission des Stupéfiants ?
- Les délégués de l'ONU travaillant sur les problèmes de drogues sont-ils des experts ? Qui devrait prendre des décisions sur la politique des drogues pour le reste du monde ?

4. Après 10 minutes de préparation au sein de chaque groupe, demandez aux porte-paroles de s'asseoir à une table en face des autres participants et de chaque côté de leur présentateur télé qui sera en charge d'animer un « débat télévisé » à propos de l'UNGASS et de sa pertinence pour les politiques nationales (si une caméra est disponible, n'hésitez pas à filmer les débats).
5. Demandez aux participants s'ils ont des commentaires et n'hésitez pas à entamer une discussion à la fin de l'exercice.

Session 5.8

Présentation interactive: Identifier les moyens pour la société civile d'influencer le processus préparatoire de l'UNGASS



60 min



Objectif - Comprendre la chronologie des événements essentiels à la préparation de l'UNGASS, et mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la participation de la société civile dans le processus préparatoire de l'UNGASS (nous nous centrerons ici sur les méthodes uniques à chaque organisation)

1. Présentez l'objectif de la séance.
2. Présentez la frise chronologique ci-dessous, présentant les opportunités de participation lors d'événements clés d'ici à l'UNGASS, sur une feuille de tableau de conférence ou une diapo PowerPoint. Demandez aux participants s'ils connaissent d'autres étapes importantes qui devraient être ajoutées à cette liste.

Frise chronologique : Événements clés d'ici à l'UNGASS de 2016

- **20-22 Juillet 2015** : Réunion de Coordination et de Management d'ECOSOC, où la Résolution sur les modalités de l'UNGASS sera examinée et adoptée (New York)
- **24 Septembre 2015** : Réunion intersession de la CND pour discuter des modalités de l'UNGASS (Vienne)
- **Septembre 2015** : 70ème Session de l'Assemblée Générale, à New York, où sera adoptée la Résolution « Omnibus » sur les drogues et lors de laquelle seront considérées les résolutions de la 58ème session de la CND (New York)
- **25-27 Septembre 2015** : Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Programme pour le développement post-2015 (New York)
- **Octobre/Novembre 2015** : Négociations du Troisième Comité et adoption de la Résolution « Omnibus » annuelle et de la Résolution sur les Modalités de l'UNGASS (New York)
- **10-11 Décembre 2015** : Reprise de la session de la CND, et Session Extraordinaire sur l'UNGASS (Vienne)
- **Janvier 2016** (environ trois mois avant l'UNGASS): Audience Interactive de la Société Civile (New York)
- **Mars 2016** : 59ème Session de la CND (Vienne)
- **19-21 Avril 2016** : UNGASS sur la drogue (New York)
- **Été 2016** : Réunion de Haut Niveau Politique de l'ONU sur le VIH/SIDA (format et moment exacts à confirmer)
- **26 Juin 2016** : Journée Internationale contre l'Abus et le Trafic de Drogues
- **26 Juin 2016** : Lancement du Rapport mondial sur la drogue de l'ONUDC
- **26 Juin 2016** : Journée d'Action Mondiale de « Soutenez. Ne Punissez Pas »¹



Notes pour l'animateur

Il est possible d'organiser cette activité en utilisant le [Module 4](#) centré sur la manière de créer un plan d'action de plaidoyer. Si l'animateur décide de ne pas utiliser le Module 4, nous lui recommandons de se référer aux exercices inclus dans ce module pour faciliter la progression de cette activité. Si l'animateur prévoit de présenter le Module 4, nous l'encourageons à se référer à cette session 5.8 et à pousser les participants à envisager de se concentrer sur l'UNGASS dans la préparation de leur stratégie de plaidoyer.

3. Présentez l'organigramme ci-dessous, soit sur une feuille de tableau de conférence préparée en avance, soit sur une diapo PowerPoint, pour expliquer que les réformes nationales alimentent les débats internationaux sur le contrôle des drogues, qui à leur tour poussent les gouvernements à adopter des politiques des drogues ou des réformes législatives au niveau national, et ainsi de suite :



4. Examinez brièvement le **Cadre d'élaboration du plaidoyer** de la [Session 4.3](#) (présenté soit sur une feuille de tableau de conférence préparée en avance, soit sur une diapo PowerPoint), en présentant notamment l'**Etape 4 : identifier sa cible**, l'**Etape 5 : identifier ses alliés** et l'**Etape 7 : créer un plan d'action**.
5. Demandez aux participants de réfléchir ensemble sur les options/méthodes de participation qui sont propres à l'ONG qu'ils représentent dans le processus préparatoire de l'UNGASS. Expliquez que certaines d'entre elles seront similaires aux idées listées dans la [Session 5.5](#). Cependant, alors que la liste de la Session 5.5 portait davantage sur l'engagement stratégique direct avec l'ONU, cet exercice est davantage centré sur l'élaboration d'outils de participation dans le system, que ce soit dans le cadre de l'ONU ou non.
6. Notez les résultats sur une feuille de tableau de conférence.
7. Discutez des idées soulevées par les participants, et référez-vous aux informations ci-dessous.

✓ Informations à fournir dans cette présentation :

Les ONG peuvent influencer le système de l'ONU, et en particulier les processus et résultats de l'UNGASS, de plusieurs manières. Voici quelques exemples, bien que cette liste ne soit pas exhaustive :

- Soutenez et rejoignez les organisations internationales réformatrices pour renforcer leur influence sur la communauté internationale et à l'ONU. Tenez-vous informés sur le processus (envisagez notamment de rejoindre ce mouvement : www.UNdrugpolicyreform.org).
- Eduquez l'opinion publique de votre pays sur la structure politique internationale et les mécanismes de prise de décision en matière de drogue, mais également sur les options de réforme en fonction de la structure juridique nationale de votre pays et sur le rôle de votre pays dans le cadre des politiques internationales relatives à la drogue.
- Utilisez les campagnes et les réseaux sociaux pour influencer l'opinion publique sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques des drogues fondées sur la santé, l'intégration sociale et les droits humains.
- Demandez un dialogue national entre les acteurs gouvernementaux importants et les partenaires de la société civile, afin de préparer la CND et/ou après coup pour discuter des résultats de la CND. De telles réunions ont récemment eu lieu en Thaïlande et au Royaume-Uni. C'est un bon moyen d'engager des discussions avec les responsables politiques et de les tenir responsables pour leurs positions adoptées à l'ONU.

- Coordonnez la rédaction d'une lettre/d'un rapport d'informations/un document de plaidoyer afin de souligner les questions essentielles sur lesquelles vous voudriez que le gouvernement se concentre pendant l'UNGASS.
- Restez informés sur les derniers développements des sessions annuelles de la CND à Vienne et d'autres événements organisés en préparation de l'UNGASS.
- Lisez régulièrement le blog de la CND (www.cndblog.org) pour comprendre les positions prises par votre gouvernement au niveau international.
- Rejoignez le Comité des ONG de Vienne sur la Drogue (VNGOC) et/ou le Comité des ONG de New York sur la Drogue (NYNGOC), ces comités constituant les mécanismes officiels de participation de la société civile à l'UNGASS.

1. <http://supportdontpunish.org/fr/journee-daction-mondiale-2015/>



MODULE 5

Polycopié: Frise chronologique de l'UNGASS

Découpez chaque élément ci-dessous et distribuez un paquet à chaque groupe :

Événement : Commission de Shanghai sur l'Opium, organisée par 13 nations pour discuter des problèmes liés à la consommation de drogues en Chine.

Événement : Organisation de la Convention Internationale de la Haye sur l'Opium, entraînant la rédaction de la Convention Internationale sur l'Opium.

Citation : « Il y a au total 100 000 fumeurs de marijuana aux Etats-Unis, dont la plupart sont des nègres, des latinos, des philippins et des saltimbanques. Leur musique satanique, le jazz et le swing, est le fruit de la consommation de marijuana. Cette marijuana pousse les femmes blanches à rechercher des relations sexuelles avec des nègres, des saltimbanques et autres »

Événement : Organisation par le Conseil Economique et Social de l'ONU d'une conférence réunissant 73 nations, qui a conduit à l'adoption de la Convention Unique sur les Stupéfiants.

Citation : « L'addiction aux stupéfiants est un problème qui affecte à la fois le corps et l'esprit de l'Amérique... Chaque jour perdu aggrave la tragédie que les drogues infligent sur les individus américains. La question finale n'est pas de savoir si nous allons vaincre la consommation de drogues, mais de savoir quand »

Événement : La Convention des Nations Unies sur les Substances Psychotropes est adoptée pour répondre à la consommation accrue de substances psychédéliques.

Événement : La Convention des Nations Unies contre le Trafic Illicite de Stupéfiants et de Substances Psychotropes est adoptée en réaction à la forte augmentation du trafic de drogues.

Slogan: « Un monde sans drogues - Nous pouvons le faire ! »

Événement : Le Portugal dépénalise la possession d'un maximum de 10 doses de toutes les drogues et met en place une stratégie globale en matière de santé pour promouvoir la réduction des risques, le traitement et les services de santé.

Événement : La Commission des Stupéfiants adopte la Déclaration Politique et le Plan d'Action lors d'un Examen de Haut Niveau Politique à Vienne.

Citation : « Cinquante ans après la création de la Convention Unique sur les Stupéfiants des Nations Unies, quarante ans après le lancement de la guerre contre la drogue aux Etats-Unis par le président Nixon, des réformes fondamentales des politiques de contrôle des drogues nationales et internationales sont nécessaires et urgentes »

Citation : « L'Etat Plurinational de Bolivie se réserve le droit de permettre, sur son territoire : la mastication traditionnelle de la feuille de coca ; la consommation et l'usage de la feuille de coca dans son état naturel à des fins culturelles et médicinales, comme par exemple son utilisation sous forme d'infusion ; et également la culture, le commerce et la possession de feuilles de coca, dans la mesure nécessaire à ces fins licites »

Citation : « Le cadre actuel, né des conventions internationales adoptées ces cinq dernières décennies et actuellement en vigueur, n'a pas atteint les résultats escomptés. Le problème de la drogue n'a jamais été si grand ni si complexe. Il est temps d'accepter ce fait »

Événement : Les Etats fédérés de Washington et du Colorado votent par référendum en faveur de marchés de cannabis légalement réglementés.

Citation : « Il est crucial de permettre davantage de flexibilité aux Etats pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions, sur la base de leur contexte local. Aujourd'hui, la communauté internationale contrôle la manière dont les drogues sont pénalisées. Elle devrait permettre aux pays de développer différentes stratégies pour protéger leur peuple. Nous avons besoin d'un plus grand choix d'options qui ne dépendent pas du droit pénal »

Citation : « L'année prochaine, la Commission des Stupéfiants mènera un Examen de Haut Niveau Politique. Il sera suivi, en 2016, par la Session Extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur la même question. Je demande aux Etats membres d'utiliser ces opportunités pour mener un débat large et ouvert qui envisage toutes les options »

Événement : Le parlement uruguayen vote en faveur d'un marché national du cannabis légalement réglementé.

Citation : « Nous regrettons qu'aucune mention de la peine de mort n'ait été faite, alors que celle-ci porte atteinte à la dignité humaine et a un effet irréversible »

Citation : « La peine de mort sert de moyen de dissuasion contre le trafic de drogues. Nous nous assurons qu'il n'y ait aucune erreur judiciaire »

Citation : « Les dirigeants et la société civile d'Afrique de l'Ouest doivent unir leurs forces pour changer les politiques qui ont échoué »

Événement : Le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Programme pour le développement post-2015 auront lieu à l'Assemblée Générale.

Citation : « Nous devons considérer des alternatives à la criminalisation et à l'incarcération des usagers de drogues et centrer les efforts de justice pénale vers les personnes impliquées dans l'offre. Nous devons mettre la priorité sur la santé publique, la prévention, le traitement et les soins, ainsi que sur les stratégies économiques, sociales et culturelles »

Événement : Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les drogues, qui doit examiner les progrès réalisés, ainsi que les « résultats et les défis » liés à la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Événement : Date limite fixée à l'occasion de la Déclaration Politique et du Plan d'Action de 2009 pour « éliminer ou réduire considérablement et sensiblement » l'offre et la demande en drogues.

Frise chronologique à donner aux participants, sur une feuille de tableau de conférence préparée en avance ou sur une diapo PowerPoint :

**Chronologie : 1909 – 1912 – 1937 – 1961 – 1971 – 1988 – 1998 –
2001 – 2009 – 2011 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 – 2019**

1909	Événement : Commission de Shanghai sur l'Opium, organisée par 13 nations pour discuter des problèmes liés à la consommation de drogues en Chine.
	Explication : Organisée à l'instigation des Etats-Unis à cause de craintes vis-à-vis de l'expansion du marché mondial de l'opium, cette Commission est la première conférence internationale organisée sur les drogues. Souvent reconnue comme étant un exemple totemique des débuts d'une coopération multilatérale, la Commission représente en fait le strict minimum pour un accord multilatéral. Les participants étaient alors déterminés à supprimer la consommation d'opium, en limitant son utilisation à des fins médicales et en contrôlant ses produits dérivés nocifs – bien que les Etats ne se soient engagés à aucune obligation. Aucune tentative n'a été faite pour réglementer quoi que ce soit au sein du droit pénal. ¹
1912	Événement : Organisation de la Convention Internationale de la Haye sur l'Opium, entraînant la rédaction de la Convention Internationale sur l'Opium.
	Explication : La Convention Internationale sur l'Opium fut le premier accord multilatéral juridiquement contraignant relatif à la politique des drogues, qui a par la suite été suivi de nombreux autres. Le traité « requiert les Etats signataires de donner une licence aux fabricants, de régulariser la distribution et, dans le cas de l'opium, d'arrêter les exportations dans les pays qui prohibent leur importation ». ²
1937	Citation : « Il y a au total 100 000 fumeurs de marijuana aux Etats-Unis, dont la plupart sont des nègres, des latinos, des philippins et des saltimbanques. Leur musique satanique, le jazz et le swing, est le fruit de la consommation de marijuana. Cette marijuana pousse les femmes blanches à rechercher des relations sexuelles avec des nègres, des saltimbanques et autres »
	Explication : Attribuée à Harry J. Anslinger, le premier Commissaire du Bureau Fédéral des Narcotiques (plus généralement considéré comme le tout premier conseiller gouvernemental américain sur les politiques des drogues). Ce type de propagande antidrogue a aidé à mettre en place de politiques prohibitionnistes dans le monde entier, pas seulement en matière de cannabis, mais aussi pour d'autres drogues, majoritairement à base de plantes.
1961	Événement : Organisation par le Conseil Economique et Social de l'ONU d'une conférence réunissant 73 nations, qui a conduit à l'adoption de la Convention Unique sur les Stupéfiants. ³
	Explication : Cette Convention a remplacé et unifié tous les accords internationaux précédents sur le contrôle des drogues et a formellement établi le système international de contrôle actuel, en se centrant principalement sur les substances à base de plantes (c'est-à-dire le cannabis, la coca/la cocaïne, l'opium/l'héroïne). La convention rend illégaux la production, le commerce et la consommation de ces substances, sauf pour des fins scientifiques et médicales.
1971	Citation : « L'addiction aux stupéfiants est un problème qui affecte à la fois le corps et l'esprit de l'Amérique... Chaque jour perdu aggrave la tragédie que les drogues infligent sur les individus américains. La question finale n'est pas de savoir si nous allons vaincre la consommation de drogues, mais de savoir quand » ⁴
	Explication : Le discours de Richard Nixon auprès du Congrès américain, prononcé le 17 Juin 1971, a officiellement lancé sa guerre contre la drogue. Il a considérablement accru la taille et la présence des agences fédérales de contrôle des drogues et a fait en sorte que certaines mesures soient adoptées, comme par exemple les peines minimum obligatoires et des mandats de perquisition sans avertissement préalable. ⁵
1971	Événement : La Convention des Nations Unies sur les Substances Psychotropes est adoptée pour répondre à la consommation accrue de substances psychédéliques.
	Explication : Cette Convention a étendu le système de contrôle international à une centaine de substances psychotropes synthétiques, dont le LSD. Le THC, la substance active du cannabis, est également classifiée au sein de la convention.

1988	Événement : La Convention des Nations Unies contre le Trafic Illicite de Stupéfiants et de Substances Psychotropes est adoptée en réaction à la forte augmentation du trafic de drogues.
	Explication : Cette Convention a été négociée pour répondre à l'augmentation massive de l'offre et de la demande en cannabis, en cocaïne et en héroïne pour usage non-médical. La rapide augmentation du trafic illégal a alimenté un marché noir évalué à plusieurs milliards de dollars. Certains ont attribué cette forte augmentation aux politiques mondiales promues par la Convention Unique mettant l'accent sur le maintien de l'ordre. La Convention a considérablement renforcé l'obligation des pays d'imposer des sanctions pénales dans la sphère domestique. Cependant, cette convention contient aussi une certaine flexibilité, puisqu'elle permet aux gouvernements de mettre en place des politiques nationales qui ne reposent pas nécessairement sur la justice pénale.
1998	Slogan: « Un monde sans drogues - Nous pouvons le faire ! »
	Explication : En 1998, les Nations Unies ont tenu une Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale (UNGASS) avec ce slogan officiel, dans le but d' « éliminer ou de réduire sensiblement » le commerce illicite de drogues d'ici 2008. ⁶
2001	Événement : Le Portugal dépénalise la possession d'un maximum de 10 doses de toutes les drogues et met en place une stratégie globale en matière de santé pour promouvoir la réduction des risques, le traitement et les services de santé.
	Explication : Le Portugal est souvent cité comme l'exemple emblématique de bonne pratique en matière de dépénalisation. La loi adoptée en 2001 a obtenu le soutien de tous les partis politiques, ainsi que de l'opinion publique. Le succès de ce modèle de dépénalisation repose sur les services sociaux et de santé ayant été mis à disposition des usagers de drogues (des services bien financés et basés sur des preuves avérées), ainsi la mise en place de Commissions de Dissuasion pour référer les personnes auprès des services dont ils ont besoin. ⁷
2009	Événement : La Commission des Stupéfiants adopte la Déclaration Politique et le Plan d'Action lors d'un Examen de Haut Niveau Politique à Vienne.
	Explication : L'Assemblée Générale a été convoquée pour examiner les progrès réalisés depuis l'UNGASS de 1998. Cette fois, la réunion s'est tenue à Vienne, où la Commission des Stupéfiants a adopté une Déclaration Politique, en choisissant 2019 comme nouvelle date limite pour « éliminer ou réduire sensiblement » la consommation, l'offre et la demande en drogues. L'utilisation du terme « réduction des risques » a été un grand sujet de contention lors de cette réunion et le concept a enfin été inclus sous le concept de « services de soutien connexes ». Suite à l'adoption de la déclaration, 26 pays ont adopté une déclaration interprétative à la Déclaration Politique au sujet de la réduction des risques, déclarant officiellement que ces nations souhaitaient interpréter le terme « services de soutien connexes » ⁸ comme « incluant des mesures appelées 'réduction des risques' par un certain nombre d'Etats, d'organisations internationales et d'ONG ». ⁹
2011	Quote: « Cinquante ans après la création de la Convention Unique sur les Stupéfiants des Nations Unies, quarante ans après le lancement de la guerre contre la drogue aux Etats-Unis par le président Nixon, des réformes fondamentales des politiques de contrôle des drogues nationales et internationales sont nécessaires et urgentes »
	Explication : Ceci est une citation de l'ex-président brésilien Fernando Henrique Cardoso, à l'occasion du lancement du premier rapport de la Commission Mondiale sur les Politiques des drogues, une commission composée d'ex-dirigeants mondiaux réunis pour appeler à la fin de la guerre contre la drogue. ¹⁰
2012	Quote: « Le cadre actuel, né des conventions internationales adoptées ces cinq dernières décennies et actuellement en vigueur, n'a pas atteint les résultats escomptés. Le problème de la drogue n'a jamais été si grand ni si complexe. Il est temps d'accepter ce fait » ¹¹
	Explication : Déclaration par le président guatémaltèque Otto Pérez Molina, dans son discours adressé à l'Assemblée Générale, se joignant aux présidents colombien et mexicain pour demander aux Nations Unies d'organiser une conférence internationale afin de discuter des réformes politiques en matière de drogues. Cet appel a donné lieu à l'organisation d'une UNGASS en 2016, au lieu de 2019. L'Organisation des Etats Américains (OEA) a par ailleurs mené un examen approfondi des politiques des drogues sur le continent américain, et a publié un rapport analytique et un rapport de scénarios en 2013. Enfin, une Assemblée Générale de l'OEA sur le problème des drogues sur le continent a eu lieu en Juin 2013.

2012	Citation : « L'Etat Plurinational de Bolivie se réserve le droit de permettre, sur son territoire : la mastication traditionnelle de la feuille de coca ; la consommation et l'usage de la feuille de coca dans son état naturel à des fins culturelles et médicinales, comme par exemple son utilisation sous forme d'infusion ; et également la culture, le commerce et la possession de feuilles de coca, dans la mesure nécessaire à ces fins licites »
	Explication : Ce texte constitue la réserve officielle de la Bolivie sur la Convention Unique sur les Stupéfiants des Nations Unies. La feuille de coca est utilisée depuis des siècles à des fins médicales, religieuses et pour la cuisine en Bolivie et dans autres Etats sud-américains. La mastication traditionnelle de feuilles de coca est interdite dans la Convention de 1961, qui stipule l'éradication progressive de cette pratique sous un délai de 25 ans. Alors que cette période avait expiré, la Bolivie a adopté un amendement à sa propre constitution en 2009, donnant quatre ans au gouvernement pour « dénoncer et [...] renégocier les traités internationaux pouvant être contraires à la Constitution ». Lorsque la proposition bolivienne d'amender les traités a rejetée par 18 Etats membres de l'ONU (guidés par les Etats-Unis), le gouvernement a entamé la procédure jusqu'ici sans précédent de se retirer officiellement de la Convention de 1961 le 1^{er} Janvier 2012, date à laquelle la Bolivie a par la suite présenté une demande pour adhérer de nouveau à la Convention, avec une réserve sur l'usage traditionnel de la feuille de coca. La réserve serait acceptée au bout d'une année, à moins qu'elle ne soit bloquée par un tiers des Etats signataires à la Convention – c'est-à-dire par 61 pays. Puisque seuls 15 Etats s'y sont opposés, la tactique bolivienne a finalement réussi et la Bolivie a adhéré de nouveau à la Convention le 10 Février 2013. Ce geste audacieux de la Bolivie est extrêmement important car il représente la première réelle remise en question des traités dans l'histoire du contrôle onusien en matière de drogues.¹⁴
2012	Evénement : Les Etats fédérés de Washington et du Colorado votent par référendum en faveur de marchés de cannabis légalement réglementés.
	Explication : Washington et le Colorado sont les premières juridictions à avoir établi des marchés réglementés pour le cannabis. Cette décision votée par referendum est remarquable, en ce qu'elle reflète la « volonté du peuple ». C'est par ailleurs un changement considérable de la part des Etats-Unis, qui ont traditionnellement un rôle de leader en faveur de la guerre contre la drogue.
2013	Citation : « Il est crucial de permettre davantage de flexibilité aux Etats pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions, sur la base de leur contexte local. Aujourd'hui, la communauté internationale contrôle la manière dont les drogues sont pénalisées. Elle devrait permettre aux pays de développer différentes stratégies pour protéger leur peuple. Nous avons besoin d'un plus grand choix d'options qui ne dépendent pas du droit pénal »
	Explication : Cette citation est tirée du Rapport des scénarios publié par l'Organisation des Etats Américains (OEA) en 2013. Le rapport offre quatre scénarios possibles pour des réformes politiques à travers le continent américain. L'une d'entre elles, « trajectoires » (« <i>Pathways</i> ») promeut la dépénalisation, la réduction des risques, une approche orientée vers le développement dans les zones de production et la mise en place de marchés réglementés. C'est un changement important dans une région qui, depuis des décennies, a été en première ligne pour combattre la guerre contre la drogue.¹⁵
2013	Citation : « L'année prochaine, la Commission des Stupéfiants mènera un Examen de Haut Niveau Politique. Il sera suivi, en 2016, par la Session Extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur la même question. Je demande aux Etats membres d'utiliser ces opportunités pour mener un débat large et ouvert qui envisage toutes les options »
	Explication : Discours du Secrétaire General des Nations Unies, Ban Ki Moon, à l'occasion de la Journée Internationale contre l'Abus et le Trafic de Drogues du 26 Juin 2013 à New York. Il appelle à un grand débat lors de l'UNGASS, qui considère toutes les options, y compris sur de possibles réformes.
2013	Evénement : Le parlement uruguayen vote en faveur d'un marché national du cannabis légalement réglementé.
	Explication : Ce vote fait de l'Uruguay le premier pays du monde à créer un marché réglementé pour le cannabis au niveau national.

2014	Citation : « Nous regrettons qu'aucune mention de la peine de mort n'ait été faite, alors que celle-ci porte atteinte à la dignité humaine et a un effet irréversible »
	Citation : « La peine de mort sert de moyen de dissuasion contre le trafic de drogues. Nous nous assurons qu'il n'y ait aucune erreur judiciaire »
	Explication : La Citation #1 (« Nous regrettons qu'aucune mention sur la peine de mort... ») a été prononcée par le délégué grec au nom de l'Union Européenne, alors que la Citation #2 (« La peine de mort sert de moyen de dissuasion... ») a été prononcée en réaction à l'intervention de l'UE par le délégué iranien, lors de l'adoption de la Déclaration Ministérielle Conjointe à l'issue de l'Examen de Haut Niveau Politique. Tenu en Mars 2014, cet événement avait pour but d'examiner les progrès réalisés et les défis rencontrés depuis l'adoption de la Déclaration Politique et le Plan d'Action de 2009. La peine de mort a été longuement débattue pendant le processus de négociation autour de la Déclaration Ministérielle Conjointe et n'a finalement pas été incluse dans le document final. Ces déclarations témoignent du « consensus fracturé » au sein de la Commission des Stupéfiants et de la discorde continuant de prévaloir autour de certaines questions politiques.
2014	Citation : « Les dirigeants et la société civile d'Afrique de l'Ouest doivent unir leurs forces pour changer les politiques qui ont échoué »
	Explication : Cette citation de l'ex-président nigérien Olusegun Obasanjo a été prononcée à l'occasion du lancement du rapport « Pas seulement une zone de transit » de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues. C'est la première fois que des dirigeants ouest-africains se réunissent pour appeler à une réforme des politiques des drogues.
2015	Événement : Le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Programme pour le développement post-2015 auront lieu à l'Assemblée Générale.
	Explication : Les Nations Unies s'accorderont pour adopter le nouveau cadre politique qui remplacera les OMD, appelé « Objectifs pour le Développement Durable » (ODD). L'un des objectifs proposés est le suivant : « d'ici 2030, mettre fin aux épidémies du SIDA, de la tuberculose, du paludisme et des maladies tropicales négligées, et combattre l'hépatite, les maladies d'origine hydrique et autres maladies transmissibles ». Un autre objectif vise à « renforcer la prévention et le traitement de la dépendance aux substances, telles que les substances narcotiques et la consommation nocive d'alcool ». ¹⁸
2015	Citation : « Nous devons considérer des alternatives à la criminalisation et à l'incarcération des usagers de drogues et centrer les efforts de justice pénale vers les personnes impliquées dans l'offre. Nous devons mettre la priorité sur la santé publique, la prévention, le traitement et les soins, ainsi que sur les stratégies économiques, sociales et culturelles »
	Explication : Discours de Ban Ki Moon du 26 Juin 2015, lors duquel il promeut explicitement la dépénalisation des usagers de drogues.
2016	Événement : Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les drogues, qui doit examiner les progrès réalisés, ainsi que les « résultats et les défis » liés à la lutte contre le problème mondial de la drogue.
	Explication : L'UNGASS de 2016 sur la drogue constituera la première instance lors de laquelle l'Assemblée Générale examinera le problème des drogues depuis 1998. Questions à débattre : Quelle est l'utilité d'un système international de contrôle vis-à-vis de la drogue ? Le concept de « réduction des risques » sera-t-il finalement inclus ?
2019	Événement : Date limite fixée à l'occasion de la Déclaration Politique et du Plan d'Action de 2009 pour « éliminer ou réduire considérablement et sensiblement » l'offre et la demande en drogues.
	Explication : Que se passera-t-il ? Les objectifs seront-ils atteints ? A débattre.

1. Jelsma, M. (March 2011), *51 Years of the Single Convention on Narcotic Drugs: A Reinterpretation*, Transnational Institute, Series on Legislative Reform of Drug Policies Nr. 12
2. Id.
3. http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/bulletin/bulletin_1962-01-01_1_page007.html
4. <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=3048>
5. Pour plus d'informations sur l'histoire de la guerre contre la drogue, voir : <http://www.drugpolicy.org/new-solutions-drug-policy/brief-history-drug-war#sthash.aigR0Ggt.dpuf>
6. Déclaration Politique sur le Contrôle International des Drogues <http://www.un.org/ga/20special/poldecla.htm>
7. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur : <http://idpc.net/publications/2011/08/drug-policy-in-portugal-the-benefits-of-decriminalising-drug-use>
8. Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984963_E.pdf
9. The 2009 Commission on Narcotic Drugs and its High Level Segment – Report of Proceedings, IDPC Briefing Paper, April 2009
10. <http://www.globalcommissionondrugs.org/commission-of-world-leaders-urges-end-to-failed-drug-war-fundamental-reforms-of-global-drug-prohibition-regime/>
11. http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/67/GT_en.pdf
12. Le Problème de la Drogue en Amérique, Secrétariat de l'OEA, 2013, voir http://www.oas.org/documents/eng/press/Introduction_and_Analytical_Report.pdf; Scénarios pour le Problème des Drogues en Amérique 2013-2015, OAS Scenario Team, 2013, voir http://www.oas.org/documents/eng/press/Scenarios_Report.PDF
13. Déclaration d'Antigua, Guatemala, "For a Comprehensive Policy Against the World Drug Problem in the Americas" adoptée par l'OEA à sa quatrième session plénière, 6 juin 2013, voir : http://www.oas.org/en/media_center/press_release.asp?sCodigo=S-010
14. 2009
15. <http://www.globalcommissionondrugs.org/commission-of-world-leaders-urges-end-to-failed-drug-war-fundamental-reforms-of-global-drug-prohibition-regime/>
16. http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/67/GT_en.pdf
17. Le Problème de la Drogue en Amérique, Secrétariat de l'OEA, 2013, voir http://www.oas.org/documents/eng/press/Introduction_and_Analytical_Report.pdf; Scénarios pour le Problème des Drogues en Amérique 2013-2015, OAS Scenario Team, 2013, voir http://www.oas.org/documents/eng/press/Scenarios_Report.PDF
18. Déclaration d'Antigua, Guatemala, "For a Comprehensive Policy Against the World Drug Problem in the Americas" adoptée par l'OEA à sa quatrième session plénière, 6 juin 2013, voir : http://www.oas.org/en/media_center/press_release.asp?sCodigo=S-010
19. Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2013/January/bolivia-to-re-accede-to-un-drug-convention-while-making-exception-on-coca-leaf-chewing.html>; Voir également Jelsma, M. (2011). *Lifting the ban on coca chewing: Bolivia's proposal to amend the 1961 Single Convention*. Extrait de : <http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/dlr11.pdf>.
20. <http://idpc.net/publications/2013/05/oas-report-scenarios-for-the-drug-problem-in-the-americas-2013-2025>
21. Déclaration Ministérielle Conjointe de l'Examen de Haut Niveau politique de 2014 par la Commission des Stupéfiants, de la Mise en Œuvre par les Etats membres de la Déclaration Politique et du Plan d'Action sur la Coopération Internationale vers une Stratégie Équilibrée et Intégrée pour Contrer le Problème Mondial de la Drogue, voir : <http://www.unodc.org/documents/ungass2016/V1403583-1-2.pdf>
22. <http://www.wacommissionondrugs.org/fr/>
23. Proposition du Groupe de Travail Ouvert pour les Objectifs de Développement Durable, Objectifs 3.3 et 3.5, voir <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>